

## **Participation de la Section thématique Logistique et supply chain à la préparation de la Conférence nationale sur la logistique**

La Conférence nationale sur la logistique est prévue par la loi n°2013-431 du 28 mai 2013 (Article 41). Son organisation est assurée par le secrétariat d'Etat aux transports (DGITM) en collaboration avec le ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique (DGE).

La Section thématique Logistique et supply chain, qui l'avait inscrit dans sa feuille de route, participe activement au processus de préparation de cette Conférence :

Un certain nombre de membres de la Section ont participé au Comité scientifique présidé par le professeur Michel Savy.

Le rapport de Comité scientifique est disponible sur :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Conference-nationale-sur-la.html>

Laurent Grégoire représente la Section thématique Logistique et supply chain de la CNS au sein du Comité technique qui prépare la Conférence. Cette préparation inclut :

➤ **Une grande consultation publique, disponible sur :**

<http://enqueteur.dgitm.developpement-durable.gouv.fr/index.php?sid=15349&lang=fr>

### ***Merci de répondre à cette consultation !***

- Quatre comités thématiques ;
- Des événements territoriaux.

La Conférence nationale sur la logistique sera présidée par M. Michel-François LAMBERT, Député des Bouches-du-Rhône, et devrait se tenir dans le courant de 2015.

Ci-après : extrait de la Newsletter quotidienne de Supply Chain Magazine du 31 mars 2015

Ceci n'est pas un poisson d'avril avant l'heure. Elle n'a pas eu lieu en 2014 comme prévu dans la loi, mais c'est promis, elle se tiendra en juin-juillet de cette année, même si la date précise n'est pas encore arrêtée. Le gouvernement, par le biais du Cabinet du Secrétaire d'Etat chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche, s'est en effet engagé à organiser « d'ici l'été » la fameuse Conférence Nationale sur la Logistique, rendue obligatoire par un amendement du député PS de la Gironde, Gilles Savary dans la loi du 28 mai 2013 dite « infrastructures et services de transports » (article 41).

Une première grande étape a été franchie le 18 mars dernier, avec la remise au secrétaire d'Etat chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche Alain Vidalies d'un rapport-diagnostic sur l'offre logistique française, réalisé par un comité scientifique présidé par Michel Savy, Professeur émérite à l'Université Paris-Est.

Pour préparer cet événement, sensé définir les priorités d'investissement et les plans d'action concrets au niveau national, il est prévu de constituer quatre groupes de travail autour des thèmes suivants : emploi/formation ; mesure de la performance logistique ; territoires ; recherche et innovations. Leur coordination sera assurée par un comité technique rassemblant des industriels, des représentants des secteurs de la logistique et des transports, des grandes associations, des chercheurs (tels que Michel Savy et Laurent Grégoire) ainsi que des administrations (Ministère des Transports et de l'Economie). Selon le Ministère, un questionnaire devrait être envoyé aux médias et aux relais d'influence dans les jours à venir et des conférences territoriales, en lien avec les DREAL, sont prévues sur le territoire afin de faire émerger des propositions au niveau local. Les parlementaires, en particulier le député EELV François-Michel Lambert, d'un fait de son expertise particulière en matière de logistique, auront également un rôle important à jouer dans le cadre d'un comité de suivi. Un point sur la préparation de la Conférence Nationale sur la Logistique est prévu demain mercredi sur la SITL, entre 14h30 et 16h, en présence de représentants du Ministère des transports (David Zambon), du Comité scientifique (Michel Savy), et du Ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique (Laurent Grégoire, Président de la section thématique Logistique et Supply Chain à la Commission Nationale des Services). Il y sera dévoilé en avant-première la grande consultation publique online sur la logistique et la Supply Chain, qui va démarrer demain pour une durée de 6 semaines. Tous les avis des différents acteurs du secteur sont donc les bienvenus. Profitez-en ! **JLR**